

Impôts : au bureau de tabac, des interrogations

La nouvelle est tombée cet été : en 2020, on pourra payer ses impôts chez son buraliste. À ce jour, les commerçants se disent très peu informés. Si certains restent sereins, d'autres s'inquiètent.

Bar-tabac Le Khedive, rue Gambetta, en plein après-midi. Le commerce est bondé. La patronne sort de derrière la caisse pour prendre une commande au bar. « **Les impôts au bureau de tabac ? En tant que commerce de proximité, nous allons dépanner.** » Elle traverse la salle pour servir une cliente, tout en poursuivant : « **C'est pour cela que nous faisons ce métier : rendre service.** » Elle s'interroge toutefois : « **Comment cela va-t-il se mettre en place ? Nous n'avons pas encore d'information.** »

En juillet, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, l'a annoncé aux médias : à partir de 2020, les bureaux de tabac pourront encaisser les impôts. Il a indiqué que cette mesure allait permettre « **de redéployer le temps des agents des impôts [...] vers des missions à plus forte valeur ajoutée** ».

« Une image négative »

« **Je l'ai appris comme vous, à la télé, lance-t-on au Chiquito, avenue Félix-Geneslay. Et d'après moi, le nombre de postes dans les centres d'impôts va diminuer.** » Le buraliste a l'impression de « **manger le travail de tout le monde : la Poste, la SNCF, et maintenant, les agents administratifs** ». Sans avantage pour lui. « **On fait des choses qui n'ont rien à voir avec notre métier et on est rémunérés une misère** », estime-t-il. Concernant l'encaissement des impôts, il relativise : « **J'en ai une mauvaise image, mais ce sera peut-être différent de ce que j'imagine.** »

Au Pilier Rouge, dans le Vieux Mans, même son de cloche : « **Des gens qui travaillent aux impôts risquent de perdre leur emploi** », craint la patronne, considérant que « **chacun doit rester dans son rôle** ». Peut-on voir dans cette nouvelle mission l'occasion d'attirer de nouveaux clients ? « **Les impôts, ça donne une image négative, le relationnel ne**



Le buraliste Didier Rousseau voit l'encaissement des impôts au bureau de tabac comme « un plus ».

PHOTO : OUEST-FRANCE

peut pas être bon », présume l'employé du Pilier Rouge.

« **Vous avez envie, vous, que je connaisse le montant de vos impôts ?** », appuie une autre buraliste, qui souhaite rester anonyme. Plutôt sceptique, elle n'imagine pas les payeurs se précipiter dans son commerce, en plein centre-ville. « **Mais tant mieux pour les campagnes, démunies de services publics** », nuance-t-elle.

Inquiétude d'un côté, sérénité de l'autre. Comme Didier Rousseau, au Mag presse, place Washington. « **Cela ne changera pas grand-chose, puisque nous faisons déjà les timbres fiscaux, les timbres-amendes... rappelle-t-il. Ce n'est qu'un**

plus. »

« **Un plus** », expression reprise par les gérants de La Régence. Mais la boutique de la rue des Minimes est très fréquentée, « **jusqu'à 1 000 clients par jour** ». « **Or, les impôts tombent à un moment précis. Tout le monde viendra en même temps !** » s'inquiètent les commerçants. Dans l'attente d'informations plus

détaillées, ils assurent : « **Nous ne sommes pas fermés, mais pleins d'interrogations.** »

Interrogations partagées par l'ensemble de leurs confrères interrogés. Contactée, la Chambre syndicale des buralistes de la Sarthe n'a pas répondu à nos sollicitations.

Charlène TORRES.

5 %

C'est la commission que reçoivent les buralistes sur la vente de timbres fiscaux, selon le ministère des Finances. Un bureau de tabac très fréquenté déclare en vendre pour 13 000 € par mois, sur lesquels il perçoit donc 650 €. Aucune information n'a été donnée sur la commission qui sera appliquée sur les impôts.